Cinquante deuxième année. - N ° 214 A Vendredi 9 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

518 660 568 RCS Bourg-en-Bresse.
DAILYPACK.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : lieu-dit le Chavaleins, 01480 Chaleins.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : C.E. CARTONNAGES Société à responsabilité limitée au capital de 89 300 € Siège social : Lieudit Le Chavaleins - 01480 CHALEINS 509 664 157 RCS BOURG EN BRESSE DAILYPACK Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros Siège social : Lieudit Le Chavaleins - 01480 CHALEINS 518 660 568 RCS BOURG EN BRESSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LYON du 6 novembre 2018, la société C. E. CARTONNAGES et la société DAILYPACK, Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé Lieudit Le Chavaleins - 01480 CHALEINS, immatriculée sous le numéro 518 660 568 RCS BOURG EN BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DAILYPACK par la société C. E. CARTONNAGES. La société DAILYPACK fera apport à la société C. E. CARTONNAGES, de la totalité de son actif, soit 534 777 euros, moyennant la prise en charge par celle-ci de la totalité de son passif, soit 351 134 euros, la valeur nette des apports s'élevant à 183 643 euros. La fusion sera réalisée à la date de son approbation par l'associé unique de la société C. E. CARTONNAGES. La société C. E. CARTONNAGES détenant la totalité des 5 000 actions composant le capital social de la société DAILYPACK, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : -pour la Société DAILYPACK au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE en date du 7 novembre 2018. -pour la Société C. E. CARTONNAGES au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE en date du 7 novembre 2018..